

Y NIIL CAVENT
que la Suisse n'a pas
prostitution des mi-
res.

confiance

fédéral du dévelop-
pement et de l'em-
ploi privés, donc vous
avez plus aussi confiance
dans l'économie qu'en
consommant moins.
L'insécurité, il est lo-
cal, les gens croient de
moins que tout va aller
bien puisque tout va de-
venir normal pour l'immense
majorité d'entre eux. Quant à la
France, là encore, il est lo-
cal, les gens qui gagnent de
moins consomment aus-
si moins. Mais ne re-
tournez pas à l'Office fédéral de
statistique, ça donne du

...
vétérinaires britan-
niques perdent la trace de
maladies susceptibles d'être
transmises à la vache

...
est vrai, le Conseil
fédéral a décidé que la Suisse
ne peut pas plus de viande do-
mestique, ceci mal-
gré Jean-Pascal Dela-
naye voyait pas de
raison de pas infliger aux
autres ce genre de viande
être sans doute sa-
tisfaisant si vantée ces der-
nières années.

PATRICE MUGNY

le régionale

continuer cette hausse mais, à l'Office

IMMOBILIER

Le courant ne passe pas entre la BCGe et une coopérative

L'Association des nouveaux habitants, qui anime une coopérative d'habitation à la rue Plantamour, accuse la Banque cantonale genevoise d'obstruction.

«La BCGe va à l'encontre des décisions du gouvernement». L'Association des nouveaux habitants (ANH) aimerait bien transformer le bâtiment situé au 2 rue Jean-Jaquet, à Genève, en coopérative. L'opération a été menée avec succès sur un immeuble adjacent (au 41 rue Plantamour). Mais la Banque cantonale de Genève (BCGe) vient de refuser l'offre de rachat de l'ANH. La construction sera mise aux enchères le 7 avril prochain.

Petit retour en arrière. Le 2 rue Jean-Jaquet est tombé entre les mains de la BCGe après la faillite de son propriétaire. On passera sur les péripiéties – nombreuses et variées – qui ont animé cet îlot. On signalera simplement que les deux immeubles – 41 Plantamour et 2 Jean-Jaquet – ont été squattés. Au 41 Plantamour, les habitants ont finalement pu racheter leur immeuble dans le cadre d'une vente aux enchères. Il a été transformé en coopérative sous la houlette de la CODHA (Coopérative de l'habitat alternatif), avec un financement assuré par la Banque alternative suisse et une subvention de l'Etat. L'ANH aurait bien aimé rééditer l'opération sur

le second immeuble. La BCGe a refusé d'entrer en matière, arguant qu'elle espérait un meilleur prix de son objet. Les habitants proposaient 2,25 millions, la banque table sur une vente à 3 millions. Là où le bât blesse, c'est que, selon les habitants, le prix qu'ils ont proposé est le seuil maximal qui leur a été conseillé par l'Office cantonal du logement. «Au-dessus, il ne serait pas possible de rénover l'immeuble sans déroger à la LDTR (Loi sur les démolitions et transformation des maisons d'habitation)», précise Régis Migy, de l'ANH.

UN SEUL PLAN FINANCIER

A l'Office cantonal du logement, on relativise cette déclaration. «Le plan financier de l'ANH est le seul qui nous soit parvenu», explique Georges Albert, directeur général du logement. «Avec leur prix d'achat, il est équilibré; mais en l'absence d'autres plans, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'une somme limite au-dessus de laquelle tout équilibre financier serait impossible». Reste qu'il admet qu'en cas de prix de vente nettement plus élevé, il sera difficile pour l'acquéreur de

s'adresser à l'Etat pour une subvention ou de rénover en restant dans les limites de la LDTR. A la BCGe, on repousse ce reproche de l'ANH. «L'Office des poursuites et des faillites évalue cet immeuble à 4 millions, notre estimation à 3 millions est donc prudente, nous ne cherchons pas à faire de la spéculation», souligne Corinne Mory, porte-parole de la banque.

Dans un communiqué de l'ANH, on peut lire que le désintéret de l'établissement serait dû au fait que la banque chercherait à monter une opération dite de «portage». C'est-à-dire qu'elle vendrait plus cher l'immeuble mais en octroyant à son acquéreur un taux hypothécaire préférentiel. «Il s'agit de pures supputations», répond M^{me} Mory. Et de souligner que son établissement a officiellement dit son intérêt pour les coopératives.

La vente aux enchères aura lieu le 7 avril. Le coup de gueule de l'ANH s'inscrit aussi dans cette logique. En donnant de la voix, les squatters rappellent le rapport de force entre habitants et promoteurs sur cet objet.

PHILIPPE BACH